

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT NEPTUNUS

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Dans les présentes conditions générales d'achat (« Conditions Générales d'Achat »), les termes suivants ont la signification suivante :

Contrat : le contrat écrit conclu entre le Fournisseur et Neptunus portant sur la fourniture de Biens par le Fournisseur à Neptunus et/ou la location de Biens par le Fournisseur à Neptunus et/ou la fourniture de Services par le Fournisseur à Neptunus, dont les présentes Conditions Générales d'Achat font partie intégrante.

Neptunus : Neptunus Belgium B.V., dont le siège social est établi à 3520 Zonhoven (Belgique), Halveweg 62, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0419.716.729, ou toute société qui lui est liée, avec laquelle le Fournisseur a conclu le Contrat.

Fournisseur : la partie qui conclut ou souhaite conclure un Contrat avec Neptunus.

Services : les services tels que décrits dans le Contrat.

Biens : les biens tels que décrits dans le Contrat.

Parties : le Fournisseur et Neptunus.

1.2 Les présentes Conditions Générales d'Achat s'appliquent à tous les Contrats, sauf convention contraire expresse et écrite, confirmée par écrit par les deux Parties.

1.3 Le Fournisseur reconnaît et accepte l'applicabilité exclusive des présentes Conditions Générales d'Achat à tout Contrat. Toute autre condition (du Fournisseur et/ou d'un tiers) est exclue, sauf accord contraire exprès et écrit des deux Parties. Cette exclusion s'applique également lorsque des références sont faites à de telles autres conditions dans des déclarations et/ou correspondances et que Neptunus ne les conteste pas expressément.

1.4 Il ne peut être dérogé aux présentes Conditions Générales d'Achat qu'avec l'accord préalable, exprès et écrit de Neptunus. Toute dérogation écrite à une disposition des présentes Conditions Générales d'Achat n'affecte pas l'applicabilité des autres dispositions.

1.5 En cas de contradiction entre les présentes Conditions Générales d'Achat et le reste du Contrat, les dispositions du reste du Contrat prévaudront.

1.6 La nullité d'une disposition des présentes Conditions Générales d'Achat n'entraîne pas la nullité de l'ensemble des Conditions Générales d'Achat. Les Parties négocieront de bonne foi une disposition valable qui se rapprochera autant que possible de l'intention initiale des Parties et du résultat économique poursuivi.

1.7 Neptunus est en droit de modifier unilatéralement les présentes Conditions Générales d'Achat, notamment comme suit :

a. Neptunus informera le Fournisseur par écrit de toute modification par la communication des Conditions Générales d'Achat modifiées.

b. Le Fournisseur accepte que les Conditions Générales d'Achat modifiées s'appliquent à toutes les commandes, offres et Contrats conclus après le soixantième (60e) jour calendrier suivant leur notification.

c. Si le Fournisseur n'accepte pas les Conditions Générales d'Achat modifiées, il doit en informer expressément Neptunus par écrit dans les soixante (60) jours calendrier suivant la notification, après quoi les Parties se concerteront. Cette notification de refus n'affecte en rien les engagements existants avant l'expiration de ce délai.

d. À défaut de notification écrite dans le délai précité, le Fournisseur sera réputé avoir accepté irrévocablement et définitivement les Conditions Générales d'Achat modifiées.

1.8 Les spécifications, annexes, cahiers des charges, instructions, prescriptions relatives à la sécurité, au bien-être et à l'environnement, ainsi que toute autre condition applicable communiquée par Neptunus au Fournisseur font partie intégrante du Contrat. Les certificats de garantie, prospectus, communications publicitaires et autres documents émanant du Fournisseur, à l'exclusion des conditions générales du Fournisseur, ne font partie du Contrat que dans la mesure où ils ne portent pas atteinte aux droits de Neptunus et/ou aux obligations légales et contractuelles du Fournisseur.

1.9 Le Fournisseur ne peut céder, sous-traiter ou grever d'un droit réel limité les droits et obligations découlant du Contrat sans l'accord préalable, exprès et écrit de Neptunus.

1.10 À la demande de Neptunus, le Fournisseur est tenu de fournir des informations exactes, complètes et actuelles concernant sa politique environnementale, sociale et de gouvernance, y compris notamment les données relatives aux émissions de CO₂, à l'utilisation des matières premières, aux conditions de travail, aux droits de l'homme et aux mesures anticorruption. Ces informations doivent être suffisantes pour répondre aux exigences légales applicables en matière d'ESG, y compris la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), la directive (UE) 2024/1760 relative au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, ainsi que les législations nationales et régionales de transposition.

2. COMMANDE ET CONFIRMATION DE COMMANDE

2.1 Les commandes passées par Neptunus sont sans engagement et peuvent être révoquées unilatéralement par écrit par Neptunus, sans frais ni indemnité, tant que le Fournisseur n'a pas confirmé la commande par écrit et que cette confirmation n'a pas été reçue par Neptunus.

2.2 Le Contrat n'est conclu qu'au moment de la réception par Neptunus d'une confirmation de commande écrite du Fournisseur, sans conditions supplémentaires ni dérogations. Si la confirmation est reçue plus de trente (30) jours calendrier après la commande, celle-ci est réputée caduque, sauf ratification expresse et écrite par Neptunus.

2.3 Toute offre du Fournisseur ou confirmation de commande comportant des modifications par rapport à la commande de Neptunus constitue une nouvelle offre, qui peut être acceptée ou non par Neptunus.

3. PRIX ET PAIEMENT

3.1 Les prix sont exprimés en euros, sont fermes et comprennent toutes taxes, redevances et frais, y compris les frais de transport.

3.2 Les prix sont fixes et non révisables, sauf accord préalable, exprès et écrit de Neptunus.

3.3 Le Fournisseur ne peut facturer qu'après exécution complète et conforme du Contrat. Le délai de paiement est de quarante-deux (42) jours calendrier après réception de la facture correcte et l'approbation *prima facie* par Neptunus.

3.4 Les factures doivent mentionner une description claire des Biens et/ou Services, ainsi que le numéro de projet ou de commande, et être accompagnées des documents de livraison, de transport et des états d'heures signés.

3.5 Le paiement d'une facture ne vaut en aucun cas acceptation ou reconnaissance de conformité.

3.6 Neptunus est autorisée à compenser toute somme due au Fournisseur avec toute créance qu'elle détient à son encontre.

4. LIVRAISON

- 4.1** Les délais et dates de livraison sont impératifs. En cas de retard, le Fournisseur est en défaut de plein droit et Neptunus peut notamment refuser la livraison, retourner les Biens aux frais du Fournisseur ou résilier le Contrat, sans préjudice de ses autres droits.
- 4.2** La livraison est réputée effectuée à la signature du document de transport, du bon de livraison ou du procès-verbal de réception par Neptunus.
- 4.3** Les Biens doivent être livrés libres de toute charge, restriction ou réserve de propriété.
- 4.4** Sauf stipulation contraire, la livraison s'effectue franco de port, Delivered Duty Paid (DDP), conformément aux Incoterms ICC 2020, aux frais exclusifs du Fournisseur.
- 4.5** Le Fournisseur garantit que l'emballage est conforme à la législation applicable et assure une livraison en bon état.
- 4.6** La propriété et les risques sont transférés conformément à l'Incoterm convenu, sauf convention écrite contraire.
- 4.7** Toute modification demandée par Neptunus concernant la livraison doit être exécutée par le Fournisseur.
- 4.8** Tout risque de retard doit être immédiatement signalé par écrit à Neptunus.
- 4.9** Les livraisons partielles ou anticipées nécessitent l'accord écrit préalable de Neptunus.
- 4.10** En cas de location, Neptunus n'est pas responsable de l'usure normale ni des dommages résultant d'un usage conforme.

5. SERVICES

- 5.1** Les dispositions du présent article s'appliquent en complément des autres dispositions des présentes Conditions Générales d'Achat.
- 5.2** Les Services constituent des obligations de résultat.
- 5.3** Le Fournisseur exécute les Services conformément aux instructions de Neptunus et soumet, sur demande, un planning d'exécution.
- 5.4** Neptunus peut demander des modifications au planning ou à l'étendue des Services, dont les conséquences seront convenues par écrit.
- 5.5** Le Fournisseur est responsable de tous les biens et matériaux nécessaires à l'exécution des Services.
- 5.6** Le Fournisseur garantit disposer de personnel qualifié et conforme aux exigences légales, et d'utiliser les équipements de protection requis.
- 5.7** Le Fournisseur respecte toutes les règles de sécurité applicables sur les sites concernés.
- 5.8** Le Fournisseur fournira, aux moments requis, les certificats attestant l'absence de dettes sociales et fiscales, conformément à la législation belge.
- 5.9** Le Fournisseur garantit le respect de toutes les obligations légales en matière d'emploi de travailleurs soumis à une sécurité sociale étrangère et d'emploi légal de ressortissants de pays tiers.
- 5.10** Le Fournisseur garantit le paiement des salaires minimaux légaux applicables en Belgique.

6. GARANTIE ET RÉCLAMATIONS

- 6.1** Le Fournisseur garantit la conformité, la qualité, l'absence de défauts et l'aptitude à l'usage des Biens et Services.
- 6.2** Les Services sont exécutés selon les règles de l'art et avec le plus grand soin.

6.3 La garantie est d'au moins vingt-quatre (24) mois à compter de la livraison, sauf durée plus longue applicable par la loi ou le Contrat.

6.4 Le Fournisseur coopère à toute constatation de défaut.

6.5 En cas de non-conformité, le Fournisseur réparera, remplacera ou créditera les Biens ou Services défectueux.

6.6 Les contrôles effectués par Neptunus ne valent pas acceptation.

6.7 Les réclamations seront notifiées par écrit dans un délai raisonnable et au plus tard dès la découverte du défaut.

6.8 Neptunus peut suspendre ses paiements en cas de réclamation.

6.9 Les droits de Neptunus au titre des articles 1641 à 1649 de l'ancien Code civil belge demeurent pleinement applicables.

7. RESPONSABILITÉ

7.1 Le Fournisseur est entièrement responsable de tout dommage résultant d'un manquement.

7.2 Le Fournisseur garantit et indemnise Neptunus contre toute réclamation de tiers.

7.3 Le Fournisseur souscrit une assurance adéquate couvrant tous les risques.

7.4 La responsabilité de Neptunus est limitée au prix payé, sauf en cas de faute intentionnelle ou d'atteinte à la vie ou à l'intégrité physique.

7.5 Exonération de responsabilité extracontractuelle conformément au Livre 6 du Code civil belge, selon les modalités décrites, avec effet pour les faits postérieurs au 31 décembre 2024.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1 Chaque Partie conserve ses droits. Le Fournisseur accorde à Neptunus une licence irrévocable, non exclusive et gratuite pour l'utilisation des éléments nécessaires à l'exécution du Contrat.

8.2 Le Fournisseur garantit l'absence de contrefaçon et indemnise Neptunus en cas de réclamation.

9. CONFIDENTIALITÉ

9.1 Le Fournisseur garantit la confidentialité des informations de Neptunus.

9.2 Les informations confidentielles ne peuvent être utilisées ou divulguées en dehors du cadre du Contrat.

9.3 Le Fournisseur est responsable des violations commises par des tiers.

9.4 L'obligation de confidentialité survit à la fin du Contrat.

9.5 Les informations confidentielles doivent être restituées dans les cinq (5) jours calendrier suivant la fin du Contrat ou sur demande de Neptunus.

10. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

10.1 Les Parties respectent le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

10.2 Chaque Partie agit en tant que responsable de traitement indépendant pour les données qu'elle traite dans le cadre du Contrat.

11. RÉSILIATION ET RÉSOLUTION

11.1 Neptunus peut résilier ou résoudre le Contrat en cas de manquement non réparé par le Fournisseur dans un délai raisonnable.

11.2 Neptunus peut résilier immédiatement en cas d'insolvabilité, de faillite ou de cessation d'activité du Fournisseur.

11.3 La résiliation n'affecte pas les droits et obligations existants au moment de la résiliation.

11.4 Les Parties renoncent au droit de résiliation unilatérale, sauf disposition légale contraire ou accord écrit.

12. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

12.1 Le droit belge est exclusivement applicable au présent Contrat, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises.

12.2 Les tribunaux du ressort du siège social de Neptunus sont exclusivement compétents pour toute contestation relative au Contrat.

Version 1.0 – mars 2026

